



Bourse Municipale au Permis de Conduire

Dossier de candidature :

<p><u>PHOTO</u></p> <p>(obligatoire)</p>	<p>Ne pas remplir – Cadre réservé à l'administration</p>
	<p>Date de réception du dossier : _____</p> <p>Date de la commission : _____</p> <p>Avis de la commission : _____</p> <p>N° de dossier : _____</p> <p>Auto-école du candidat : _____</p>

Identité du bénéficiaire

NOM : **Epouse :**
.....

Prénom :
.....

Coordonnées

Adresse complète :
.....
.....
.....
.....

Téléphone(s) : **Fixe:**
.....

Date de naissance : **Lieu de naissance :**
.....

email : .
.....
....

Situation familiale

Célibataire Marié Autres (précisez) :

.....

Situation Sociale

1. Condition de logement : Autonome Chez les parents En foyer

Autres (précisez) :

.....

2. Ressources : Familiales Personnelles Conjoint, vie maritale

Autres :

.....

3. Situation scolaire et/ou professionnelle (joindre les justificatifs) :

Lycéen Etudiant (**précisez votre formation**) :

.....

Salarié depuis le : Quel type d'emploi :

.....

Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi, inscrit à la Mission Locale,

RSA

Apprentissage depuis le : Diplôme

préparé.....

Nom et adresse de votre employeur :

.....

.....

.....

Formation professionnelle (**précisez**) :

.....

Sans emploi

Situation au regard du Permis B

Etes-vous déjà inscrit dans une auto-école de Salon ? oui non

Laquelle ? :

Depuis quand ? :

Avez-vous validé l'examen théorique (code) ? oui non

Nombre d'heures de conduite déjà effectuées :

Mon projet Citoyen

- Expliquez l'action citoyenne d'intérêt collectif que vous proposez de réaliser.
- Précisez ce qui a guidé votre choix, en quoi cette action est utile pour vous et la collectivité.
- Comment elle s'inscrit dans votre parcours d'insertion dans la vie sociale et professionnelle (contenu du projet).
- Quel est le public de votre structure accueillante (enfants, personnes âgées, adolescent).

--	--	--	--

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires (que vous souhaitez communiquer)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
Je déclare, atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de toutes les obligations liées à ma candidature pour obtenir une aide au permis de conduire et que toutes les informations apportées dans ce dossier sont sincères et véritables.
- ne pas solliciter la bourse suite à un retrait de permis.
- reconnaître que seul un avis favorable de la commission d'attribution vaut acceptation de ma candidature.

Fait à Le
.....

Signature du demandeur*

Signature du représentant de l'association accueillante

Les candidats devront se rapprocher du service Education Jeunesse de la ville pour faire connaître tout changement de situation qui pourrait avoir une conséquence sur les critères d'attribution de la Bourse et plus généralement sur l'appréciation du présent dossier par la jury.

Annexes

Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes) :

Justificatif du coefficient CAF ou dernier avis d'imposition avec justificatif de toutes ressources (Allocations, bourses...)

Le justificatif de quotient familial de l'année en cours est inscrit sur le relevé de la CAF des Bouches du Rhône, il est à demander auprès de la CAF ou sur le site de la CAF : caf.fr

En cas de non perception de prestations familiales (CAF, MSA) , le candidat joindra son avis d'imposition pour tous les membres du foyer. Pour toute question, le candidat est invité à se rapprocher du service jeunesse.

Copie recto-verso de la carte d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, Téléphone fixe,...) et un certificat d'hébergement (*si votre identité n'apparaît pas sur le justificatif de domicile*)

Certificat de scolarité (lycéen-étudiant), ou une attestation d'inscription à Pôle Emploi ou à la Mission Locale du Pays Salonais

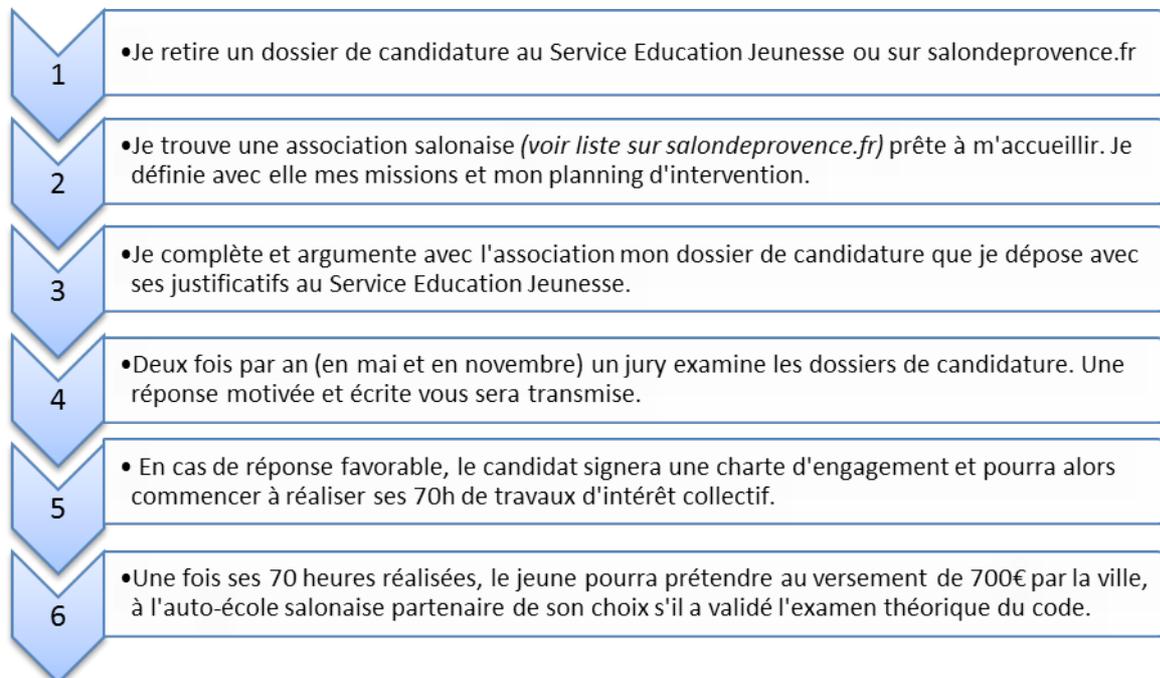
Une photo d'identité récente (*à coller sur la couverture de ce dossier*)

Et toutes pièces complémentaires que vous estimez utiles afin que le jury apprécie votre situation et votre candidature (CV ; justificatifs...)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

*Le destinataire des données est la Commune de Salon de Provence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la commune de Salon de Provence.

LES ETAPES DE MA CANDIDATURE



FOIRE AUX QUESTIONS

Où déposer mon dossier de candidature ?

Au Service Education-Jeunesse de Salon, 125 rue des Alliés (au dessus de l'école Pierre Bonelli - Boulevard David).

A quoi s'engage le candidat bénéficiaire de la Bourse ?

A signer la charte d'engagement du bénéficiaire, à suivre régulièrement les cours théoriques du code de la route, à réaliser son projet d'actions d'intérêt collectif ou d'activités à caractères humanitaires ou social, et à répondre aux modalités de suivi imposées par le Service Education-Jeunesse de la ville de Salon de Provence.

Faut-il avoir validé l'examen théorique (avoir obtenu le code) pour déposer ma candidature ?

NON. Au moment du dépôt du dossier de candidature, il n'est pas nécessaire d'avoir validé l'examen théorique, ni même d'être inscrit dans une auto-école partenaire. Cependant, lorsque la mission de 70h aura été réalisée, il faudra à ce moment, avoir validé également l'examen théorique du code pour bénéficier des 700€.

Pourquoi faut-il avoir validé l'examen théorique du code pour faire verser les 700€ à mon auto-école ?

L'objectif est d'inciter le jeune à se mobiliser pour valider l'examen théorique au plus vite. Une fois le code obtenu, le jeune pourra alors se consacrer pleinement à la conduite pour réaliser les 20 premières heures dans un minimum de temps.

Je suis déjà inscrit dans une auto-école partenaire de la Bourse. Puis-je déposer un dossier de candidature ? Oui.

La Bourse Municipale au Permis peut-elle servir à financer un permis moto ?

Non. Le permis B autorise sous conditions la conduite de 2 roues.

La Bourse Municipale au Permis peut-elle servir à financer la conduite accompagnée ?

Non.

De plus amples informations au Service Education Jeunesse de la Salon : 04.90.44.72.70

A consulter également : le Règlement de la Bourse Municipale au Permis